

# TAXE DE SÉJOUR



4<sup>ème</sup> réunion d'information  
mise en place plan d'actions 12/02/2019



## INTRODUCTION



- *« Le produit de la taxe de séjour sera intégralement affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire »*
- Rappel modalités pratiques
- Tarifs et taux votés en 2019
- Recettes 2018
- Plan d'actions

## MODALITÉS



- 1- Perception de la taxe
- 2- Envoi du règlement + l'état récapitulatif du registre du logeur au **Trésor Public**



**Être en mesure à tout instant de présenter le registre du logeur aux autorités compétentes (Covati et Trésor Public)**

## MODALITÉS



**Le classement en étoiles ne correspond pas au classement commercial**

# AIDE



## Documents à télécharger



**État récapitulatif du registre du locueur**  
1<sup>er</sup> semestre du ... ou ...  
Ou  
2<sup>ème</sup> semestre du ... ou ...



**TAXE DE SÉJOUR mode d'emploi**



**TAXE DE SÉJOUR**



**Registre du locueur**  
Période du ... ou ...  
ou période du ... du ...

État récapitulatif

Mode d'emploi

Affiche

Registre

# TARIFS et TAUX PROPORTIONNEL 2019



Catégories d'hébergement	Rappel du tarif plancher-plafond	Tarif par personne et par nuitée voté par la Covati	Taxe additionnelle instituée par le département	Total
Palaces	0,70 € - 4,00 €	0,70 €	10 %	0,77 €
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5* étoiles, meublés de tourisme 5*	0,70 € - 3,00 €	0,70 €	10 %	0,77 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	0,70 € - 2,30 €	0,70 €	10 %	0,77 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	0,50 € - 1,50 €	0,50 €	10 %	0,55 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, villages vacances 4* et 5*	0,30 € - 0,90 €	0,30 €	10 %	0,33 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages vacances 1*, 2* et 3*, chambres d'hôtes	0,20 € - 0,80 €	0,20 €	10 %	0,22 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3*, 4* et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnements touristiques par tranche de 24 h	0,20 € - 0,60 €	0,20 €	10 %	0,22 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1* et 2*, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	10 %	0,22 €

*Le taux de 1 % est applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement.*

1 %

# RECETTES 2018

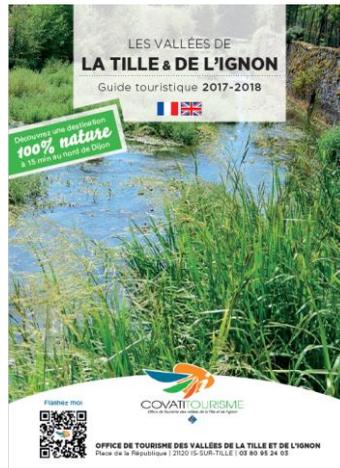
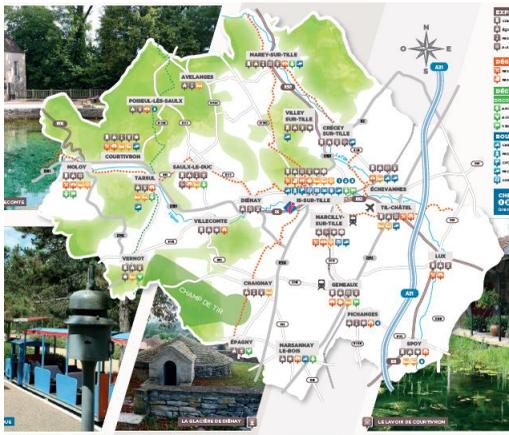


## SOMME TOTALE 2018 : 3 592 €

# ACTIONS DÉJÀ EXISTANTES



## GUIDE ET PLAN TOURISTIQUES



## ACTIONS DÉJÀ EXISTANTES



### SITE INTERNET

FR | EN

NORD DE DIJON, CÔTE-D'OR, BOURGOGNE

SUIVEZ-NOUS

Vallées de la Tille & de l'Ignon | Tourisme

Je découvre Je séjourne Je savoure Je bouge Sur l'agenda

Vallées de la Tille et de l'Ignon  
Explorez nos coups de coeur

À voir, à faire

Les vallées de la Tille et de l'Ignon vous invitent à

## ACTION ENGAGÉE



### PANNEAU AUTOROUTIER à 9 100 €



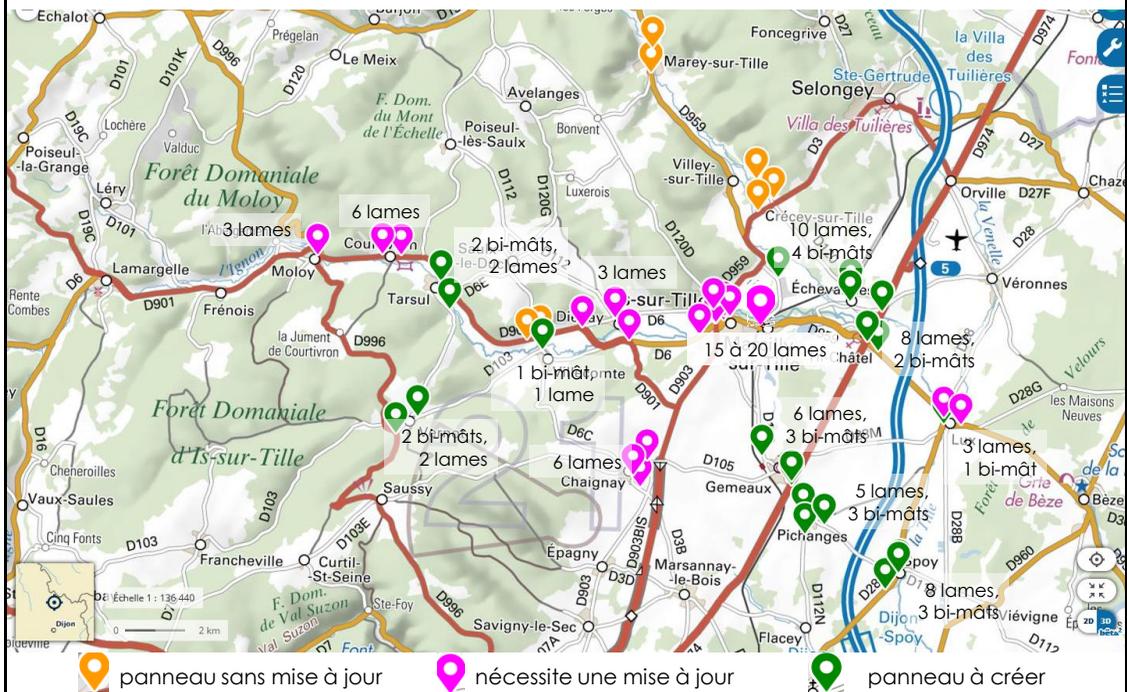
**ACTION POSSIBLE**



**PANNEAUX SIGNALÉTIQUES**



**ANALYSE IMPLANTATIONS PANNEAUX**



**ANALYSE IMPLANTATIONS PANNEAUX**

16 bi-mâts à créer estimation



20 bi-mâts nécessitent une mise à jour

**67 lames à créer estimation : 4 400 € HT**  
**20 bi-mâts à implanter estimation : 9 520 € HT**  
**TOTAL = 13 920 € HT**

A large, stylized graphic consisting of several overlapping, curved shapes in blue, green, orange, and red, resembling a fan or a cluster of leaves. The shapes are layered, with the blue one on top and the red one at the bottom.

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION !**